Des perquisitions ont eu lieu fin juin au département des Bouches-du-Rhône et à la métropole Aix-Marseille pour des soupçons de favoritisme et de corruption

Ces investigations sont ouvertes pour des soupçons de "favoritisme, de corruption et de trafic d'influence commis en bande organisée, de détournement de fonds publics et de recel de ces délits".

lire plus tard | 45 commentaires

franceinfo avec AFP
France Télévisions

Publié le 22/07/2026 12:20 | Mis à jour le 22/07/2026 12:47
Temps de lecture : 2min

Le bâtiment du conseil départemental des Bouches-du-Rhône, à Marseille, le 3er décembre 2022. (GEORGES ROBERT / MAXPPP)

Des perquisitions ont eu lieu le 30 juin au conseil départemental des Bouches-du-Rhône et au siège de la métropole Aix-Marseille-Provence, dans le cadre d'une enquête ouverte au Parquet national financier (PNF), a déclaré ce dernier samedi 11 juillet. Les perquisitions ont été menées par la police judiciaire de Marseille, en présence d'un procureur financier, a précisé le PNF, qui confirmait une information de Marsactu. *Ces investigations sont ouvertes pour des soupçons de "favoritisme, de corruption et de trafic d'influence commis en bande organisée, de détournement de fonds publics et de recel de ces délits".*

D'après Marsactu, les enquêteurs financiers croisent en particulier les conditions dans lesquelles les sommets Europe-Afrique, organisés par les journaux *La Tribune* et *La Tribune Afrique* en partenariat avec la métropole depuis 2022, ont été organisés et financés. Le PNF n'a toutefois pas confirmé "l'objet des perquisitions". *"Nous contestons fermement ces allégations. La Tribune n'a fait l'objet d'aucune perquisition ni d'aucune sollicitation de l'autorité judiciaire"*, a fait valoir la direction de *La Tribune*. *Ce journal appartient au groupe CMA-CGM, présidé par* le milliardaire Rodolphe Saadé.

De son côté, le département des Bouches-du-Rhône, présidé par Martine Vassal (divers droite), a assuré avoir *"transmis aux services d'enquête l'intégralité des pièces et moyens sollicités afin de permettre au parquet d'établir, en toute impartialité, la réalité des faits visés par la procédure en cours".*

45 commentaires | partager

Vous pouvez désormais **privilégier l'affichage des articles de franceinfo** dans les résultats de recherche Google. Comment ça marche ?
ajouter comme source préférée

Sur le même thème

Un jeune homme de 27 ans en garde à vue après un début d'incendie au bois de Boulogne

reportage
"Ce qui reste autour de nous, c'est ce paysage en noir et blanc" : au cœur de la désolation avec une agente de l'ONF, dans la forêt brûlée de Fontainebleau

Il y a 50 ans, un casse magistral sans arme, ni haine ni violence

Incendies de Fontainebleau : les images impressionnantes de la forêt dévastée après une semaine de lutte contre les flammes

Les avocat de Cédric Jubillar sont ils une stratégie pour réduire sa peine ? Livre d'une avocate spécialisée en féminicides

La Quotidienne Société
Retrouvez tous les jours à 17h30 notre sélection de contenus "société"
tous les jours à 17h30

s'inscrire à la newsletter

les mots-clés associés à cet article

Justice - Procès | Faits divers | France

contenus sponsorisés

Découvrez l'application franceinfo

Toute l'actu en direct et en continu, où et quand vous voulez.

- Sauvegardez vos articles à lire plus tard
- Recevez les alertes programmées ce qui vous intéresse

Télécharger l'application

:toute l'actu dès 7h30

Votre adresse e-mail

s'inscrire

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous adresser la newsletter "Cache à Prêt" et afin vous adresser offres ponctuelles. Ce vous inscrivant à nos newsletters, vous consentez également à l'utilisation de pixels de suivi de tiers tracers. En savoir plus

Notre politique de confidentialité